

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-1/09

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement  
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

OBJET : Adhésion du Département de Seine-et-Marne à l'association "Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D)".

Le présent rapport propose l'adhésion du Département à l'association "Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D)". Cette association créée le 19 mars 2010 a pour objectif de contribuer au développement économique local du territoire du Val Maubuée en créant des synergies entre les acteurs locaux, institutionnels, académiques et économiques. Le montant de la cotisation départementale s'élève à 2 500 € par an. Cette initiative permettra de renforcer l'attractivité de ce territoire.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'adhérer à l'association Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D),

Article 2 : d'approuver les statuts de l'association Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement joints en annexe de la présente délibération,

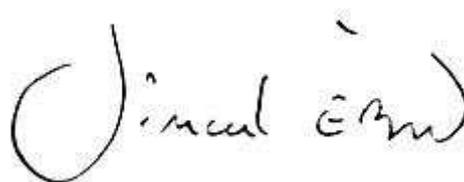
Article 3 : de désigner M. TURBA et Mme TALLET. pour représenter le Département au sein de l'Assemblée générale de l'association Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D),

Article 5 : de verser à l'association Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D), une cotisation annuelle de 2 500 €.

Article 6 : d'imputer la dépense sur le programme « Autres actions économiques », opération « adhésion à l'agence Marne-la-Vallée Descartes Développement ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ